

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 15 décembre 2020

DELIBERATION N° 2020-12-01

**APPROBATION DU LIEU DE REUNION DU COMITE
SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020**

Le sept décembre deux mille vingt, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le quinze décembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Nora SEGAUD-LABIDI, Ségolène GUICHARD (en Visio) et Virginie SERAIN – MM. Antoine GRANGE, Jean-François GIMBERT, Eric BARITHEL, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, David DUPASSIEUX (visio), André SAINT-MARCEL et Bruno LYONNAZ

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Frédérique LARDET - MM. Jean-Claude MARTIN, François ASTORG, Olivier WEILAND, Christian ANSELME, Marcel GIANNOTTY, René ALLAMAND et Christian LEPINARD

Procurations : Monsieur François ASTORG donne procuration à Madame Nora SEGAUD-LABIDI

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Fabienne GREBERT, suppléante de Mme Frédérique LARDET titulaire empêchée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Jacqueline CECCON et Sylvie LE ROUX - MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : M. François DAVIET

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Karine FALCONNAT (visio), suppléante de M. François DAVIET titulaire empêché.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET – MM. Jacques DALEX, Marc PAGET et Michel COUTIN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : M. Sébastien SCHERMA

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Michel LUCIANI suppléant de M. Sébastien SCHERMA titulaire empêché.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mme Julie MONTCOUQUIOL (visio) – MM. Cédric DECHOSAL et Gérard LACROIX

Délégués titulaires absents : Mme Charlotte BOETTNER – M. Xavier BRAND

Procurations : M. Xavier BRAND donne procuration à Mme Marie-Jo BRO suppléante présente en visio.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Marie-Jo BRO (visio), suppléante de Mme Charlotte BOETTNER titulaire empêchée.

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- M. Thierry DEWIERDT (en visio), suppléant de Mme Virginie SERAIN titulaire présente ;
- M. Thierry GUIVET (en visio), suppléant de Mme Ségolène GUICHARD titulaire présente ;
- M. David FLANDIN, suppléant de M. Bruno LYONNAZ, titulaire présent ;
- M. Dominique DUBONNET (visio), suppléant de M. David DUPASSIEUX titulaire présent en visio ;
- Mme Isabelle DUNOD – bureau d'études AGATE

Monsieur le Président, rappelle les dispositions de l'article L.5211-11 du CGCT : « l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ».

Les membres du Comité Syndical :

- Considérant l'impossibilité matérielle (absence d'une salle de réunion permettant d'accueillir l'ensemble des membres du Comité au siège social du Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien)
- **Décident à l'unanimité des présents et représentés** que la réunion du comité de ce jour puisse se tenir en Mairie déléguée de Seynod (commune membre de la Communauté d'Agglomération du « Grand Annecy »).

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 15 décembre 2020.

Le Président,

Antoine de MENTHON



Devenue exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du

Le Président,

Antoine de MENTHON

